



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 29 MARS 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 29 mars 2017 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: P. COGET – H. FLUET – D. HUOT -  
Etait absent : G. BLARY

Arrivée d'A. BERTIN à 19h35

Après avoir désigné M. CHEVRY, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2017, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

#### **Le Conseil Municipal,**

#### **Par 26 voix pour (Mr PILCH ayant quitté la salle) et une abstention (J.L FOSSIER)**

➤ Adopte sous la présidence de B. MONTURY le Compte Administratif 2016

Le C.A 2016 pour le budget principal se résume de la façon suivante:

- dépenses de fonctionnement:	13 195 534,98
- recettes de fonctionnement:	14 188 558,89
Soit un excédent de fonctionnement de	993 023,91
- dépenses d'investissement:	2 025 357,66
- recettes d'investissement:	1 181 735,64
Soit un déficit d'investissement de	843 622,02

L'excédent de fonctionnement cumulé de l'année 2016 est de 2 408 791,46 il sera reporté en totalité sur le budget 2017

Les restes à réaliser sont de 920 949,80 en dépenses et de 80 830,16 en recettes. Le solde d'exécution de la section d'investissement dégage un report excédentaire de 165 750,52.

#### **Par 26 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER)**

➤ Procède à l'affectation des résultats pour les budgets suivants

- Budget principal
- Lotissement zone d'activités du Chemy
- Cinéma Le Travelling

#### **Par 27 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER)**

➤ Vote chapitre par chapitre le Budget Primitif 2017

##### Section d'investissement:

- Dépenses : 7 926 000 €  
- Recettes : 7 926 000 €  
- Après virement de la section de fonctionnement de 1 845 000,00 €

##### Section de fonctionnement:

- Dépenses: 16 115 000 €  
- Recettes: 16 115 000 €  
- Avec un excédent de fonctionnement reporté de 2 408 791,46 €

M. le Maire rappelle que le budget intègre les crédits destinés à la formation des élus conformément à la délibération du 30.06.14. Les actions de formation réalisées en 2016 sont retracées en page 129 du compte administratif.

#### **A l'unanimité,**

➤ Maintient pour l'année 2017, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 16,23%  
Taxe foncière : 27,84 %  
Taxe foncier non bâti : 97,25 %

**Par 24 voix pour** (B. MONTURY, P. ROUSSEAU, M. DELECOLLE, J.M PETIT) ne prenant pas part au vote)

- Vote les subventions allouées aux associations pour un crédit global de 103 439,56 €.
- Décide d'allouer une subvention de 85 000 € au budget du CCAS pour la prise en charge du déficit de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget du foyer Guy Mollet.
- Vote une subvention aux 6 associations suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Atelier choral	Acquisition parkas	1 000 €
ASC Foot	Déplacement à Verviers	450 €
Basket	Déplacement à Orchies	450 €
ASCAMAP	Déplacement à Roanne (championnat de France)	790 €
Judo Club	Déplacement à Paris	450 €
GAAC	Organisation rencontres astronomiques	760 €

#### Arrivée d'A. BERTIN

- Prend acte de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés en 2016,
- Emet un avis favorable de principe au déclassement du domaine public du boulodrome et du city-stade situés rue A. Briand et décide d'engager leur désaffectation avant la cession des parcelles à la société PROJECTIM,
- Autorise Monsieur le Maire, suite au courrier qu'il a reçu de Maître LINARD, l'informant qu'il a constaté dans le cadre de la succession de M. DELAHAYE, que le garage attenant au domicile de l'intéressé sis 48 rue Mozart se trouve implanté depuis sa construction en 1968 par la société COOPARTOIS, sur une partie de la parcelle contigüe cadastrée section AR n°316 et propriété de la commune, à céder à titre gracieux aux héritiers de M. DELAHAYE, une partie de la parcelle cadastrée AR 316 occupée par le garage d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> afin de régulariser cette situation,
- Autorise Monsieur le Maire à passer un marché de démolition en groupement de commande entre la ville et le C.C.A.S, la commune étant mandataire du groupement, pour la démolition des immeubles situés 68A et 68B rue R. SALENGRO, propriété respective de la commune et du C.C.A.S,
- Décide de procéder à l'acquisition de la parcelle AC n°140 d'une superficie de 444 m<sup>2</sup> et sise dans le parc Léo Lagrange au prix de 199,80 €. L'épouse de M. Jean GRUSON, décédé, ayant confirmé son accord pour la vente de cette parcelle,
- Renouvelle l'adhésion à la charte de qualité signée en 2006 avec la CAF qui favorise les inscriptions en centres de vacances par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux familles, adopte le montant des participations familiales et ses modalités de perception, et prend acte des séjours prévus pour l'été 2017 suivants:
  - Lot 1 : ARTES du 13 au 27 juillet à SAINT-LEGER-LES-MELEZES dans les Hautes Alpes pour un montant de 855 €
  - Lot 2 : Compagnons des jours heureux du 8 au 22 juillet à BOURSE en Charente pour un montant de 927 €
  - Lot 3 : AVP du 14 au 27 juillet à ARCES-SUR-GIRONDE en Charente pour un montant de 995 €
  - Lot 4 : TLV du 31 juillet au 15 Août à SAINT-MEDARD en Haute-Garonne pour un montant de 885 €
  - Lot 5 : Compagnons des jours heureux du 3 au 17 Août à SAINT-RAPHAEL dans le Var pour un montant de 978 €
- Valide les modifications apportées au règlement intérieur du multiaccueil « la Ribambelle » et qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Décide de reconduire les festivités du 14 juillet qui se dérouleront au parc de loisirs du jeudi 13 au dimanche 23 juillet de 15h à 19h, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats inhérents à l'organisation de cette manifestation.
- Autorise Monsieur le Maire à vendre sur pied des produits ligneux dans le parc Sainte-Barbe, à la société DCE Bois qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, et à encaisser la recette correspondante.

Le Maire,



C. PILCH.